

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 05 février 2026

n° 005-26 C

**Objet : RS - Convention d'application pour les années 2026 et 2027 avec l'association Agate Territoires**

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Pascal Ginollin
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Jean-Maurice Venturini

## GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 005-26 C

objet **RS - Convention d'application pour les années 2026 et 2027 avec l'association Agate Territoires**

Thierry Repentin, président, rappelle la signature d'une convention-cadre intervenue le 18 septembre 2003 entre la Communauté d'agglomération et Mission Développement Prospective (devenue par la suite Agate Territoires) qui réalise des études dans les domaines de la prospective territoriale, des politiques contractuelles et de l'observation des territoires.

Pour les années 2026 et 2027, il est confié à Agate Territoires des missions sur les thèmes suivants :

- habitat : assistance à l'animation de travaux dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, accompagnement pour la réalisation d'évènements et observation,
- politique de la ville : assistance à l'animation d'un groupe d'accès aux droits, veille et observation,
- mobilité : observatoire des mobilités, mise à jour des données Modeos,
- agriculture et développement durable : assistance à l'animation d'un comité d'experts, accompagnement en lien avec l'étude de vulnérabilité du territoire à engager dans le cadre du PCAET, suivi des indicateurs du PCAET et suivi du Schéma agricole,
- urbanisme : à définir avec le prochain exécutif,
- tourisme : à définir avec le prochain exécutif,
- numérique : à définir avec le prochain exécutif.

La convention-cadre prévoit la signature d'une convention d'application par laquelle Grand Chambéry fixe le montant de sa contribution financière annuelle à Agate Territoires.

Il est proposé de verser à Agate Territoires les contributions suivantes :

- 110 000 € pour l'année 2026 au vu du bilan d'activités,
- 110 000 € pour l'année 2027 au vu du bilan d'activités, sous réserve du vote du budget.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la décision n° 174-03 du Bureau du 18 septembre 2003 approuvant la convention-cadre,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :** **d'approuver** la convention d'application à intervenir entre Grand Chambéry et Agate Territoires prévoyant une contribution financière annuelle de 110 000 € au titre des années 2026 et 2027, sous réserve du vote du budget,

**Article 2 :** **d'autoriser** le président ou son représentant à signer la convention.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **005-26 C**

Objet de l'acte :	RS - Convention d'application pour les années 2026 et 2027 avec l'association Agate Territoires
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	05 février 2026
Annexe(s) :	Annexe

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260205-lmc1H35249H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35249H1

Date de transmission en Préfecture :	06 février 2026
Date de réception en Préfecture :	06 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 06 février 2026